

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2017

---

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4365)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 93

présenté par

M. Le Bouillonnet et M. Mennucci

-----

### AVANT L'ARTICLE 41 B

Rétablir la division et l'intitulé suivants :

« Chapitre IV

« Amélioration de la décentralisation »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.